



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 230-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.314

Déposée le : 19.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)
Plüss-Zürcher (Boll, PLR)
Pichard (Biel/Bienne, PVL)
Kullmann (Thun, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 30.11.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Sécurité des personnes juives dans le canton de Berne

Ces derniers temps, les récits préoccupants d'attaques physiques ou psychiques sur des personnes juives en Suisse se multiplient, et l'antisémitisme se fait toujours plus sentir dans les écoles. Cette situation ne concerne pas que les adultes : des enfants, surtout, deviennent la cible d'attaques en raison de leurs origines juives ou de leur posture critique envers le Hamas.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes le Conseil-exécutif prend-il pour garantir que la population juive du canton de Berne ne subisse aucune attaque ?
2. Quelles stratégies sont développées et mises en œuvre pour sensibiliser activement à la forte montée de l'antisémitisme dans les écoles bernoises (Université de Berne incluse) et contrecarrer le phénomène ?
3. Que fait le Conseil-exécutif pour empêcher la violence physique et psychique à l'encontre des enfants juifs ou critiques envers le Hamas ?
4. Quelle est la limite à partir de laquelle les paroles, pancartes et symboles deviennent qualifiables d'infraction à la norme pénale antiraciste lors de manifestations anti-israéliennes à Berne ?
5. Quelles sont les lignes de conduite spécifiques de la Police cantonale face aux infractions à la norme pénale antiraciste lors de manifestations anti-israéliennes ?

Motivation de l'urgence : la violence contre la population juive est terriblement actuelle !

Destinataire
– Grand Conseil